

*Manuel de l'utilisateur de la base de données BOOST
de la Tunisie*



BOOST SPENDING AND
PERFORMANCE.
DATA AND RESULTS.

Banque Mondiale

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Structure du budget national et de la base de données BOOST	5
3. Portail du Budget Ouvert	10
4. Sources des données	10
5. Particularités des données et organisation de la base de données.....	11
5. Comment utiliser la base de données BOOST de la Tunisie	13



THE WORLD BANK
IBRD • IDA

1. Introduction

L'une des fonctions essentielles de tout gouvernement consiste à collecter et décaisser des fonds publics et à tenir des registres à propos des dépenses réalisées. Toutefois, les systèmes de suivi de l'exécution budgétaire varient considérablement en termes d'organisation, de précision et de niveaux de détails. Pour les chercheurs, pouvoir accéder aux données de dépenses publiques et les analyser facilement est essentiel pour fournir des conseils approfondis et pertinents aux décideurs et acteurs concernées. Pour les représentants du gouvernement, l'accès rapide aux données relatives à l'exécution du budget dans un format facilitant leur utilisation est essentiel pour une meilleure prise de décision et pour augmenter la capacité d'analyse au sein des organismes gouvernementaux. En général, les données budgétaires qui sont disponibles pour examen et discussion par le public peuvent garantir des progrès réels vers une gestion transparente et participative des affaires publiques.

L'initiative BOOST, un effort de collaboration de la Banque Mondiale lancé en 2010, vise à améliorer la qualité des données de dépenses publiques, à faciliter l'accès et l'utilisation de ces données. BOOST organise des données de dépenses publiques détaillées tirées des systèmes d'information de gestion financière dans un format convivial et les rend disponibles, avec le consentement du gouvernement, au grand public. BOOST est actuellement déployé dans plus de 40 pays dans le monde. La Tunisie est le premier pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord à publier les données relatives au budget et aux dépenses à l'aide de BOOST. La base de données BOOST de la Tunisie fournit des données désagrégées concernant le budget du gouvernement central à partir de 2008.

En outre, la Banque Mondiale, à la demande des autorités, a soutenu le gouvernement tunisien dans le développement d'une plateforme de données ouvertes transformant les données tirées de la base de données BOOST en outils Web d'information. La plateforme comprend des explorations associatives Treemap, des tableaux croisés dynamiques en ligne et d'autres visualisations interactives sur les tendances financières du gouvernement.

La base de données BOOST de la Tunisie est accessible à partir du site Web du Ministère de l'Economie et Finances¹ et via la plateforme des données ouvertes. Le présent manuel décrit la base de données et fournit des indications sur son utilisation, sur ses particularités. Pour toute aide à propos de questions non abordées dans ce manuel, veuillez contacter l'équipe BOOST.

Le présent document est organisé comme suit :

- La section 2 présente la structure du budget national de la Tunisie
- La section 3 présente les sources de données.
- La section 4 décrit les particularités des données et l'organisation de la base de données.
- La section 5 explique comment utiliser la base de données.

¹<http://www.finances.gov.tn/index.php?lang=fr>.

Le développement de l'outil BOOST et de la plateforme de données ouvertes est un effort conjoint de la Banque Mondiale et du Ministère des Finances. L'équipe BOOST tient à remercier le personnel du ministère pour leur excellente collaboration. Nous espérons que cet outil va ouvrir de nouvelles voies pour l'analyse et fournir des réponses à des questions importantes à propos de l'efficience, de l'efficacité et de l'équité des dépenses publiques en Tunisie.

L'équipe BOOST principale pour la Tunisie est constituée :

- a) **Fabian Seiderer** (Spécialiste Senior en gestion du Secteur public fseiderer@worldbank.org),
- b) **Massimo Mastruzzi** (Economiste Senior, mmastruzzi@worldbank.org),
- c) **Ibrahim Elghandour** (Consultant, ielghandour@worldbank.org).

2. Structure du budget national et de la base de données BOOST

La base de données BOOST de la Tunisie couvre des données relatives au budget de tous les Ministères à partir de 2008 et les présente selon une classification administrative/fonctionnelle, économique et programmatique.

Le budget national tunisien est structuré selon une classification administrative et économique; cette dernière permettant aussi d'identifier les données à propos des projets. Dans le budget 2013, une classification par programme a en outre été ajoutée et adoptée par quatre ministères pilotes. Le gouvernement tunisien s'attend à ce que 5 ministères additionnels adoptent à temps cette classification pour le budget 2014 et 9 ministères additionnels en 2015.

2.1 La classification administrative

En Tunisie, la classification budgétaire inclut un niveau administratif. Comme mentionné dans la dernière évaluation PEFA, le vote sur les crédits budgétaires au niveau du Parlement tunisien se fait sur la base de 28 Chapitres (LF 2015) comprenant des ministères et entités tels que le Parlement; mais aussi les comptes de la « Dette publique » et « Dépenses imprévues et non réparties ».

Le Système d'Aide à la Décision Budgétaire (ADEB Centrale), le système d'information sur la gestion financière du pays, retient les dépenses exécutées par les différents départements (41 pour la gestion 2015) de l'administration centrale. En effet, ADEBc été configuré pour suivre de préférence les Départements au lieu des Chapitres en raison des remaniements ministériels réguliers. De même, la base de données BOOST fait le suivi des dépenses exécutées par les différents départements.

Cependant, l'utilisateur est toujours en mesure de relier les Départements à leurs Chapitres²respectifs.

Par exemple, les deux Départements mentionnés ci-dessous font référence au même Chapitre : Le Ministère des Affaires des Femmes et la Famille.

05 Ministère des Affaires des Femmes et la Famille : Femme

35 Ministère des Affaires des Femmes et la Famille : Enfance

De plus, la classification administrative intégrée dans l'outil BOOST permet à l'utilisateur d'identifier la part du budget de l'administration centrale qui est déléguée à un agent d'exécution de deuxième niveau. Cette part du budget est ensuite versée à (i) des

²Le Ministère des Finances élabore un tableau de passage à cet effet pour chaque exercice.

directions/administrations régionales (ex: Direction régionale des affaires sociales) et/ou (ii) des directions de l'administration centrale situées dans les régions (ex: bureaux de douane). Cette catégorie **déléguée** ne se réfère donc pas toujours aux administrations régionales.

2.2 La classification économique³

Les ressources du budget national tunisien sont ventilées en trois catégories:

Titre I: Recettes fiscales et non-fiscales régulières

Titre II: Recettes exceptionnelles et les ressources d'emprunts

Titre III: Ressources affectées aux fonds du Trésor

Les composantes de la première catégorie sont les suivantes :

Première composante: Impôts directs ordinaires

Deuxième composante: Impôts et taxes indirects ordinaires

Troisième composante: Revenus financiers ordinaire

Quatrième composante: Revenus ordinaires du domaine de l'Etat

Les composantes de la deuxième catégorie sont:

Cinquième composante: Produit de recouvrement du principal des prêts

Sixième composante: Autres recettes exceptionnelles

Septième composante: Ressources d'emprunt intérieur

Huitième composante: Ressources d'emprunts extérieur affectées

Les composantes de la troisième catégorie comprennent les ressources destinées aux **Fonds Spéciaux du Trésor** et **Fonds de Concours**:

Dixième composante: Ressources fiscales affectées

Onzième composante: Ressources non-fiscales

La Loi de finances annuelle de la Tunisie présente les allocations budgétaires par **Chapitres** (les ministères et entités mentionnés au niveau de la précédente section) et par **Parties** qui représentent les différentes composantes des catégories de dépenses suivantes :

Titre I: Dépenses de fonctionnements

Titre II: Dépenses de développement

La catégorie **Dépenses de fonctionnements** comprend les parties suivantes :

³ Pour plus de détails, consultez la Loi Organique du Budget
<http://www.finances.gov.tn/domaines/BUDG/cadre%20legal/Loi%20Organique%20du%20Budget.pdf>

- 01 Rémunérations publiques**
- 02 Moyens des services**
- 03 Interventions publiques**
- 04 Dépenses de fonctionnements Imprévues et non réparties**
- 05 Intérêts de la dette publique**

La catégorie Dépenses de développement comprend les parties suivantes:

- 06 Investissement direct**
- 07 Financement Public**
- 08 Dépenses de développement Imprévues et non réparties**
- 09 Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées**
- 10 Remboursements du principal de la dette**

La catégorie comptes spéciaux comprend : **11 Fonds Spéciaux du Trésor** et **12 Fonds de Concours**.

La dépense répartie au sein de chaque composante est ensuite déboursée par **Article**, **Paragraphe** et **Sous-Paragraphes** selon différentes règles et réglementations. Pour les dépenses de développement, le **Paragraphe** fait référence aux programmes et projets d'investissement.

2.3 La classification par programme

À ce jour, 18 ministères-pilotes ont été sélectionnés pour participer à la classification par programme : Finances, Transport, Equipement, Industrie, Agriculture, Éducation, Enseignement supérieur, Santé , Affaires des Femmes et la Famille, affaires foncières, commerce, culture, jeunesse et sport, développement et coopération internationale, affaires sociales, l'environnement et le tourisme.

2.4 La classification régionale

La classification régionale (GEO1 dans le BOOST) sert à identifier les vingt-quatre (24) gouvernements régionaux tunisiens qui bénéficient de dépenses de développement du gouvernement central (voir ci-dessous). Les collectivités territoriales en Tunisie incluent 24 gouvernements régionaux et 264 communes. Les budgets de ces autorités locales n'ont pas pu être fournis à l'équipe.

- 00 Projets non répartis*
- 11 Tunis*
- 12 Ariana*
- 13 Ben Arous*
- 14 Manouba*
- 21 Nabeul*

22 Zaghouan
23 Bizerte
32 Jendouba
33 El Kef
34 Siliana
41 Kairouan
42 Kasserine
43 Sidi Bouzid
51 Sousse
52 Monastir
53 Mahdia
61 Sfax
71 Gafsa
72 Tozeur
73 Kebili
81 Gabes
82 Medenine
83 Tataouine
99 Intérêt à l'étranger

“00 Projets Non répartis” fait référence à des dépenses qui ont été effectuées dans au moins deux régions.

En ce qui a trait aux dépenses, la base de données BOOST de la Tunisie présente les cinq (5) étapes du cycle budgétaire :

- *Loi de Finance*, qui est le budget voté par le Parlement.
- *Crédits Ouverts*, qui est le plafond de dépense pour une ligne budgétaire donnée. Cette contrainte est déterminée par le Ministère des Finances.
- *Ordonnancement*, qui est le montant exact à verser à un bénéficiaire.
- *Paiement*, qui est le paiement exécuté par le Trésor.
- *Crédits Délégués*, qui fait référence aux dépenses dont l'exécution est déléguée par le gouvernement central au profit des gouvernements régionaux.

À des fins de comparaison, le Tableau 1 classe les variables de la base de données de la Tunisie selon les classifications économique et administrative spécifiques aux autres bases de données de dépenses publiques créées par la Banque Mondiale.

Tableau 1: Les variables BOOST

VARIABLE BOOST	Variable originale
Variables de la classification économique	
ECON1 (العنوان)	Titre
ECON2 (القسم)	Partie
ECON3 (الفصل)	Article
ECON4 (الفقرة)	Paragraphe
ECON5 (ف. ف)	Sous-Paragraphe
Variables de la classification administrative	
ADMIN1 (المفوض/المركزي)	Type d'administration
ADMIN2 (التصنيف الوظيفي)	Secteur/Fonction
ADMIN3 (التصنيف الاداري)	Departements
Variable de la classification géographique	
GEO1 (الولاية)	Région
Autres variables	
TYPE (النوع)	TYPE de BUDGET
GBO	GBO
PROG1 (البرنامج)	Programme
FONDS (حسابات الخزينة)	FONDS
Variables du cycle de dépense	
Loi de Finance (قانون المالية)	LOI DE FINANCE
OUVERT (الموزع)	OUVERT
ORDONNANCE (أمر الدفع)	ORDONNANCE
PAIEMENT (المدفوع)	PAIEMENT
DELEGUE (المفوض)	DELEGUE

3. Portail du Budget Ouvert⁴

Le Ministère des Finances a mis au point la Plateforme du Budget Ouvert non seulement en vue d'améliorer l'accès des citoyens à l'information financière mais aussi pour soutenir les progrès et réalisations du gouvernement en matière de transparence et de bonne gouvernance.

La Plateforme du Budget Ouvert présente les données relatives aux recettes et dépenses du gouvernement central et délégué ainsi que des données concernant les établissements publics à partir de 2008. Ces données sont en grande partie extraites de la **base de données BOOST de la Tunisie** qui a été élaborée par la Banque Mondiale sur demande du gouvernement tunisien. Les bases de données BOOST sont essentiellement de grandes bases de données facilitant l'accès aux données budgétaires fortement désagrégées et classées selon les dimensions du système de classification budgétaire d'un pays.

4. Sources des données

Les données budgétaires du gouvernement central proviennent d'**ADEB Central** et les données budgétaires des Etablissement public à caractère administratif proviennent d'**ADEB Etablissement**, le système tunisien d'information sur la gestion financière. Les données relatives aux dépenses ont été obtenues grâce à l'appui du Comité Général de l'Administration du Budget de l'Etat (CGABE) au niveau du Ministère des Finances. Les données sont disponibles sous la forme la plus désagrégée à compter de 2008 et prennent en compte toutes les classifications budgétaires pertinentes utilisées. Des années additionnelles seront ajoutées à la base de données à mesure qu'elles deviendront disponibles.

La base de données BOOST de la Tunisie prend aussi en compte les données relatives au budget et aux dépenses des établissements publics. Le budget des établissements publics est alimenté par trois (3) sources :

- a. Les transferts courants provenant de l'administration centrale (Salaires, biens et services et intervention)
- b. Les transferts de développement provenant de l'administration centrale
- c. Les recettes propres (frais d'utilisation, etc.)

En se basant sur les données extraites de **ADEB Etablissements** l'équipe a pu construire une base de données plus complète sur les recettes et dépenses courantes des **Etablissements** publics et placer ces informations au niveau du Portail du Budget Ouvert. La base de données est limitée aux dépenses courantes car les données sur les dépenses de

⁴Pour plus d'informations sur le portail, consultez : http://salasituacional.net/tunisia/template_fr/

développement n'ont pas pu être obtenues.

Le portail du Budget Ouvert fournit aussi des données désagrégées sur les recettes publiques. Ces informations ont aussi été procurées par le Ministère des Finances.

Les données budgétaires des gouvernements régionaux et des municipalités sont incluses dans *ADEB Régional* and *ADEB Municipalités* respectivement. Ces deux structures décentralisées partagent un système de classification budgétaire distinct de celui du gouvernement central. L'équipe n'est pas encore en mesure d'extraire les données relatives au budget et aux dépenses des gouvernements régionaux et des municipalités.

5. Particularités des données et organisation de la base de données

Tel que mentionné à la Section 2, la base de données BOOST de la Tunisie prend en compte les données budgétaires du gouvernement central les plus désagrégées à partir de 2008. Les variables de la base de données correspondent aux champs au niveau de ADEB qui couvrent les diverses classifications budgétaires du budget national de la Tunisie.

Les données du gouvernement central présentent les particularités suivantes:

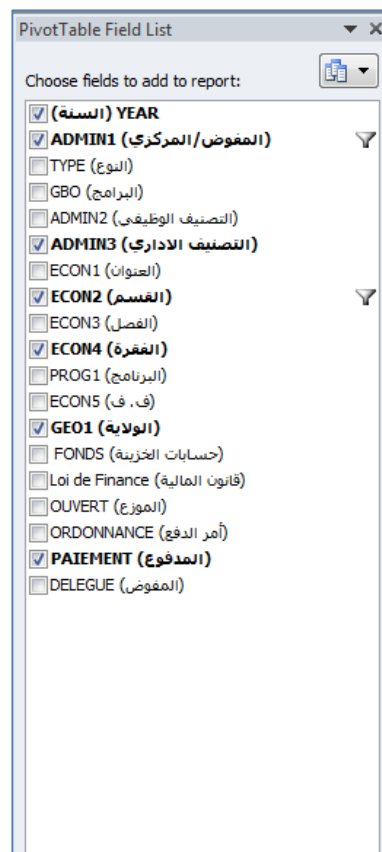
- La **classification administrative** a trois variables: *ADMIN1* est conçue pour permettre à l'utilisateur d'extraire la part du budget de l'administration centrale déléguée à un agent d'exécution de deuxième niveau. En sélectionnant le filtre "Central", l'utilisateur est capable de voir les dépenses totales du gouvernement central. D'autre part, en sélectionnant, "délégué", l'utilisateur est en mesure de voir la part récurrente des dépenses déléguées. *ADMIN2* a été créé comme une variable-pont pour regrouper les *Départements* à un niveau plus agrégé en utilisant une classification fonctionnelle. *ADMIN3* représente les *Départements*.
- La **classification économique** a cinq variables : *ECON1* distingue la nature de la dépense (Courantes, de Développement et le Fonds de Concours). Les Fonds du Trésor sont décomposés en Fonds Spéciaux du Trésor et Fonds de Concours. En Tunisie, le système ADEB classe seulement des fonds spéciaux du Trésor par nature de dépense. *ECON2* identifie les différentes catégories de dépenses. Les Fonds Spéciaux du Trésor et Fonds de Concours sont classés dans la Loi de Finances organique comme Parties 11 et 12 respectivement. *ECON3* identifie un troisième niveau de classification. *ECON4* représente un quatrième niveau de classification et prend en compte les données sur les investissements par programme et projet. *ECON5* détaille davantage les dépenses courantes.
- La **classification par programme** intègre un niveau(*PROG1*) qui détaille les priorités en termes de politique ou les programmes pour chaque ministère.
- La variable *Type du Budget* distingue les Comptes du Trésor du Budget Régulier.

- La variable *FONDS* identifie le nom de tous les Fonds Spéciaux: Fonds Spéciaux du Trésor et Fonds de concours.
- La variable *GEO1 (Région)* sert à identifier les 24 gouvernements régionaux de la Tunisie qui bénéficient de dépenses de développement du gouvernement central. "**00 projets non répartis**" fait référence aux dépenses qui ont été exécutées au niveau central même si le projet concerne une ou plusieurs régions.
- Les fonds des établissements publics sont alimentés par trois (3) sources **(a)** Les transferts courants provenant de l'administration centrale (Salaires, biens et services et intervention) **(b)** Les recettes propres (frais d'utilisation, etc.) **(c)** Les transferts de développement provenant de l'administration centrale.
 - Pour les établissements publics, les dépenses doivent se limiter aux ressources collectées/reçues et tout excédent doit être reporté sur l'exercice suivant.
 - Certains des excédents enregistrés pour certaines années sont dus au fait que les dépenses/achats pour lesquelles les factures ont été présentées à la fin d'un exercice sont enregistrées comme arriérées sur l'exercice suivant.
- Dans ADEB Central, les transferts de développement provenant de l'administration centrale sont maintenus à partir des "*Départements*" 34- Institutions hospitalières, 40-Commissariat Régionales de l'éducation, 30-Universités et 17- Commissariat Régionales de le Développement Agricole qui ne se rapportent qu'aux dépenses d'investissement. Ces *département* sont en fait une fonction purement budgétaire dans la mesure où c'est leur "administration centrale" respective (27 pour la santé, 29 pour l'éducation, 30 pour l'enseignement supérieur et 16 pour l'agriculture) qui sert effectivement de ministères.
- La ligne budgétaire *ECON2 04 Dépenses de fonctionnement Imprévues* et non réparties est utilisée pour assurer le financement des besoins imprévus durant l'année de gestion. C'est à partir de cette ligne de chapitre *Dépenses Imprévues* et non réparties que le transfert des crédits se fait au profit d'autres lignes budgétaires des différents Ministères.

5. Comment utiliser la base de données BOOST de la Tunisie

Tel qu'indiqué dans la Section 1, la base de données BOOST de la Tunisie est accessible à partir de la Plateforme du Budget Ouvert. La base de données est fournie avec les fonctionnalités d'un tableau croisé dynamique interactif. Les tableaux croisés dynamiques constituent un outil d'analyse de données puissant mais facile à utiliser⁵. Ils permettent à l'utilisateur final de créer des rapports personnalisés qui peuvent ensuite être utilisés pour comparer les catégories, identifier des modèles et des tendances dans les données. Cette section donne un aperçu de l'interface et présente quelques exemples de rapports qui peuvent être générés avec elle.

La figure ci-dessous montre l'interface (tableau croisé dynamique) de la base de données BOOST pour le gouvernement central. Les données sont présentées sous forme de tableau avec des valeurs pour les variables sélectionnées par l'utilisateur. Plusieurs boutons permettent de contrôler les fonctionnalités du tableau croisé dynamique interactif. Une feuille de calcul nommée « Description des variables » se trouve dans chaque fichier Excel.



⁵ Pour plus d'information sur les tableaux croisés dynamiques, consultez cette revue de Microsoft: <http://office.microsoft.com/en-us/excel-help/overview-of-pivottable-and-pivotchart-reports-HP010177384.aspx>.

Exemple 1: Créer un rapport pour les "Departements" ou ADMIN3

La figure ci-dessous présente un exemple simple d'analyse des tendances temporelles au niveau macroéconomique. Il présente les dépenses, ventilées à partir du deuxième niveau le plus élevé de la classification administrative, de l'administration centrale entre 2008 et 2012. Pour générer ce tableau croisé dynamique, ADMIN3 est placé dans la zone « étiquettes de lignes », YEAR dans la zone « étiquettes de colonnes » et PAIEMENT, la somme des montants payés, est placé en zone « valeurs ». Cliquez sur le signe en forme de flèche à droite de l'onglet YEAR pour sélectionner la période désirée, puis cliquez sur le signe de flèche à droite de l'onglet ADMIN1 pour sélectionner "CENTRAL".

Sum of PAIEMENT (المنفوع)	Column Labels						
Row Labels	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
01 Parlement	14,468,668.47	16,969,120.44	18,530,500.92	9,850,470.83	25,071,664.84	19,356,988.41	19,286,546.49
02 Présidence de la République	225,688,133.28	245,498,702.40	334,943,529.50	67,547,660.38	66,457,433.82	67,393,202.08	73,692,968.48
03 Premier Ministère	147,520,613.15	131,490,303.63	101,682,195.75	144,599,340.57	132,302,066.18	134,222,384.63	236,060,807.18
04 Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique: Recherche Scientifique	80,004,516.14	62,036,673.64	74,598,267.91	93,986,177.98	81,748,935.13	70,497,174.38	86,155,528.99
05 Ministère des Affaires de la femme et la famille: Femme	12,587,799.58	13,886,766.66	15,190,527.93	15,606,189.58	14,341,559.45	14,342,453.06	13,681,069.82
07 Ministère de l'Intérieur et Développement Local	973,131,203.55	1,070,728,208.43	1,125,815,141.88	1,486,169,383.72	1,875,455,917.18	1,984,572,315.90	2,160,511,644.48
08 Ministère de la Justice	199,309,645.50	220,973,130.38	244,499,993.71	275,202,675.04	305,910,835.04	350,919,897.91	359,127,907.91
09 Ministère des Affaires Étrangères	109,974,885.74	180,798,302.51	192,169,655.74	138,736,354.18	157,197,504.76	165,088,682.01	179,142,053.30
10 Ministère de la Défense Nationale	696,974,248.69	750,161,561.23	825,159,115.92	1,012,913,548.88	1,080,456,492.01	1,262,549,482.47	1,541,635,201.25
11 Ministère des Affaires Religieuses	46,017,401.64	49,166,651.32	51,871,761.51	55,404,752.89	65,472,006.24	72,987,008.61	76,770,185.18
13 Ministère des Finances	249,382,372.27	357,108,723.03	312,333,640.56	408,973,492.36	375,815,529.67	901,552,814.18	1,145,468,531.97
14 Ministère de l'Investissement et Coopération International	143,033,425.99	176,342,403.52	248,449,368.20	457,192,402.28	50,439,848.07	32,280,428.12	37,117,235.05
15 Ministère des Domaines de l'Etat et Affaires Foncières	54,379,300.49	53,184,980.05	55,707,951.72	50,892,323.31	42,155,965.44	47,016,782.35	52,112,088.13
16 Ministère de l'Agriculture	539,768,843.62	598,045,180.90	596,217,129.49	653,476,410.06	752,341,706.25	735,701,587.91	700,627,773.63
17 Ministère des Commissions Régionales pour le Développement Agricole	189,393,481.96	208,944,359.56	227,832,202.02	288,611,105.67	375,987,572.66	264,437,793.86	169,933,800.00
18 Ministère de l'Industrie	1,168,237,482.74	959,638,736.89	907,733,913.90	1,923,415,579.66	2,497,866,839.10	4,106,122,464.48	2,507,337,610.60
19 Ministère du Commerce et Artisanat	1,110,861,077.44	892,315,983.10	810,622,949.95	1,151,884,396.57	1,322,398,535.10	1,535,991,979.31	1,497,166,689.41
20 Ministère de l'Équipement	665,860,321.84	868,811,110.02	1,169,030,490.02	932,203,914.95	895,632,735.17	918,497,179.31	629,303,417.25
21 Ministère de l'Environnement	195,009,546.47	236,424,409.73	234,689,632.99	212,899,491.36	211,833,271.94	229,687,305.80	211,704,309.62
22 Ministère du Transport	367,505,388.96	464,831,026.95	512,829,400.78	629,343,631.60	543,984,102.30	388,722,814.71	825,791,702.22
23 Ministère du Tourisme	117,187,248.33	120,834,576.00	116,237,081.34	122,767,838.76	132,721,864.96	119,643,867.80	113,684,147.47
24 Ministère de la Technologie des Télécommunications	135,991,418.97	133,635,407.98	142,969,136.19	139,875,789.47	89,271,447.78	65,365,383.29	47,565,987.44
25 Ministère de la Culture	93,096,195.87	113,196,594.08	132,820,547.78	123,618,594.47	141,318,420.21	138,965,119.43	149,443,815.06
26 Ministère de la Jeunesse et Sports: Sports	191,425,184.34	213,061,195.95	230,755,261.49	257,770,998.61	325,545,735.24	345,312,974.60	334,989,323.33
27 Ministère de la Santé Publique	809,883,571.22	911,832,731.14	1,004,116,659.88	1,112,427,575.99	1,286,501,202.82	1,374,929,075.86	1,416,582,256.13
28 Ministère des Affaires Sociales	307,101,156.21	330,492,332.92	345,454,897.45	455,572,824.70	631,695,300.11	653,642,339.55	726,843,515.02
29 Ministère de l'Éducation	2,507,716,720.90	2,740,405,913.36	2,866,525,648.41	3,014,938,433.31	3,095,979,549.66	3,308,792,708.58	3,573,478,723.31

Exemple 2: Créer un rapport identifiant la composition des dépenses par nature au sein des ministères (2009-2012)

Dans cet exemple, nous voulons examiner la période 2009-2012. Laissez **YEAR** dans la zone « étiquettes de colonne », ADMIN3 dans la zone « Étiquettes de ligne » et ADMIN1 dans la boîte « Rapport de filtre ». Glissez et déposez ECON2 dans la zone « Étiquettes de ligne » en-dessous de ADMIN2. Remplacez **PAIEMENT** par **OUVERT** au niveau de la zone « Valeurs ». Cliquez sur le signe en forme de flèche à droite de l'onglet **YEAR** pour sélectionner une à une les années de la période 2009-2012, puis cliquez sur le signe de flèche à droite de l'onglet ADMIN1 pour sélectionner "CENTRAL".

Sum of PAIEMENT (المدفوع)	Column Labels	2009	2010	2011	2012
01 Parlement		16,969,120.44	18,530,500.92	9,850,470.83	25,071,664.84
01 Rémunérations publiques		11,964,991.58	14,547,757.84	7,183,566.61	21,366,558.51
02 Moyens des services		2,396,967.84	2,506,745.24	1,980,237.55	3,242,181.61
03 Interventions publiques		769,021.38	912,936.68	219,383.90	237,022.03
06 Investissement public		1,838,139.65	543,937.36	467,282.77	225,902.69
12 Fonds de Concours		-	19,123.79	-	-
02 Présidence de la République		245,498,702.40	334,943,529.50	67,547,660.38	66,457,433.82
01 Rémunérations publiques		38,786,130.44	41,886,809.69	44,562,431.49	45,167,346.05
02 Moyens des services		34,486,605.01	34,896,522.90	17,524,363.96	16,435,401.88
03 Interventions publiques		6,684,539.40	6,839,019.50	1,258,941.00	2,017,271.81
06 Investissement public		9,454,492.82	14,993,420.57	2,486,378.52	2,469,386.41
07 Financement Public		95,000.00	135,000.00	247,000.00	125,000.00
11 Fonds Spéciaux du Trésor		150,301,801.00	226,582,475.40	-	-
12 Fonds de Concours		5,690,133.74	9,610,281.43	1,468,545.41	243,027.66
03 Premier Ministère		131,490,303.63	101,682,195.75	144,599,340.57	132,302,066.18
01 Rémunérations publiques		29,580,032.79	32,262,457.39	33,162,474.17	92,963,097.26
02 Moyens des services		16,018,850.17	15,938,312.70	9,363,671.91	9,982,519.05
03 Interventions publiques		16,068,999.69	16,672,336.41	53,685,641.68	16,765,231.36
06 Investissement public		4,578,388.74	3,134,778.85	2,996,844.40	3,989,705.51
07 Financement Public		93,000.00	110,000.00	20,000.00	6,125,900.00
11 Fonds Spéciaux du Trésor		65,150,463.00	33,564,300.00	45,370,695.40	2,475,613.00
12 Fonds de Concours		569.24	10.40	13.00	-
04 Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique: Recherche Scientifique		62,036,673.64	74,598,267.91	93,986,177.98	81,748,935.13
01 Rémunérations publiques		18,860,828.55	22,128,732.50	27,811,359.74	30,384,696.20
02 Moyens des services		4,417,740.73	4,587,883.65	4,013,681.68	3,714,678.31
03 Interventions publiques		735,845.73	726,452.55	633,134.29	749,096.01
06 Investissement public		32,605,534.18	35,445,932.70	49,938,184.42	43,566,535.11
07 Financement Public		1,990,000.00	2,224,000.00	3,236,000.00	2,542,000.00
09 Projets sur financement externes		3,426,724.45	9,485,266.51	8,353,817.85	791,929.50
12 Fonds de Concours		-	-	-	-